

Vocabulaire de l'édition de logiciels

L'édition de logiciels s'articule autour des activités relatives au développement et à la commercialisation de logiciels. Que ce soit à travers la conception de systèmes d'exploitation ou l'ensemble des activités commerciales entourant la vente de systèmes de gestion de base de données, l'édition de logiciels se caractérise par une tendance à la simplification des outils au bénéfice des utilisatrices et des utilisateurs.

En collaboration avec la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval et de Druide informatique, l'Office québécois de la langue française propose un vocabulaire de plus de 65 concepts pour faciliter la compréhension de certains éléments fondamentaux de ce secteur d'activité.

Symboles

-  Termes privilégiés
-  Termes utilisés dans certains contextes
-  Termes déconseillés

Ce vocabulaire est accessible en ligne à l'adresse suivante :

oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/vocabulaire-edition-logiciels.aspx.

Version PDF du 28 avril 2025

Avertissement : Lors de la conversion du format HTML au format PDF, il est possible que certains caractères spéciaux ou signes typographiques (comme les espaces insécables) n'aient pas été correctement conservés. En cas de disparité, c'est la version en ligne du vocabulaire qui prévaut.



Vocabulaire de l'édition de logiciels

Index

A

analyse des besoins, 1
architecture à locataire unique, 2
architecture logicielle, 3
architecture mutualisée, 4

C

code machine, 5
code source, 6
concepteur de logiciels, 7
concepteur d'expérience utilisateur, 8
conception architecturale, 9
conception de l'expérience utilisateur, 10
conception détaillée, 11
conception logicielle, 12
cycle de vie du développement logiciel, 13

D

développement logiciel, 14
développement piloté par les tests, 15
développement piloté par les tests
d'acceptation, 16
développeur de logiciels, 17

E

éditeur de logiciels, 18
édition de logiciels, 19
empaquetage, 20
exigence fonctionnelle, 21
exigence non fonctionnelle, 22

expérience utilisateur, 23
extracto-chargeur, 24

G

gestion de versions, 25
gratuiciel, 26

I

ingénieur en logiciels, 27
interface, 28

J

jalon, 29

L

langage de bas niveau, 30
langage de haut niveau, 31
langage de programmation, 32
langage machine, 33
licence d'utilisation, 34
logiciel, 35
logiciel complémentaire, 36
logiciel d'application, 37
logiciel de base, 38
logiciel de domotique, 39
logiciel de gestion, 40
logiciel de gestion de la relation client, 41
logiciel de gestion de versions, 42
logiciel libre, 43
logiciel local, 44

logiciel médiateur, 45
logiciel publicitaire, 46
logiciel standard, 47
logiciel sur mesure, 48
logiciel-service, 49

M

maintenance, 50
maintenance corrective, 51
mise à jour, 52
mise à niveau, 53
module, 54

P

persona, 55
progiciel, 56
progiciel de gestion intégré, 57
programmation, 58
programmation schématisée, 59

S

scriptage, 60
spécification logicielle, 61
suite logicielle, 62

T

test de fumée, 63
test de régression, 64
test de validité, 65
test logiciel, 66
test unitaire, 67

1. analyse des besoins

Définition

Étude systématique des besoins informatiques d'un client en prévision de la conception d'un produit, d'un logiciel ou d'un système informatique.

Notes

En édition de logiciels, l'analyse des besoins constitue habituellement la première phase dans le [cycle de vie du développement logiciel](#).



analyse des besoins n. f. **recommandé par l'OQLF**

On trouve également dans l'usage la variante prépositionnelle *analyse de besoins*.



analyse des exigences n. f.

Bien qu'il soit fréquent dans l'usage et ne fasse généralement pas l'objet de réserves, le terme *analyse des exigences* n'est pas retenu pour désigner le présent concept, puisque le nom *exigence*, vieilli au sens de « besoin », fait référence à une « obligation ».

anglais

requirements analysis
requirement analysis

2. architecture à locataire unique

Définition

[Architecture logicielle](#) où chaque client possède sa propre base de données et son propre [logiciel d'application](#).

Notes

Dans ce type d'architecture, les données des différents clients ne sont pas mises en commun dans une même base de données. Cette approche s'oppose à celle de l'[architecture mutualisée](#).



architecture à locataire unique n. f.

Le terme *architecture à locataire unique*, calque de l'anglais *single-tenant architecture*, est acceptable parce qu'il est intégrable au système linguistique du français. En effet, le terme *locataire* désigne en français une « personne qui prend à contrat un bien ou un loyer », ce qui est le cas lors de la location d'accès à des applications.



architecture single-tenant

Le terme *architecture single-tenant* a été emprunté à l'anglais depuis peu de temps. Cet emprunt n'est pas acceptable puisqu'il ne s'intègre pas au système linguistique du français, notamment car *tenant* n'a pas le sens de « personne qui prend à contrat un bien ou un loyer ».

anglais

single-tenancy
single-tenant architecture

3. architecture logicielle

Définition

Modélisation systématique des composants logiciels, dans laquelle les fonctions et les interactions des différents [modules](#) sont définies.

Notes

L'architecture logicielle répond idéalement à toutes les exigences préalablement détaillées dans le dossier de [spécification logicielle](#) et assure à celui-ci sa stabilité, sa souplesse et sa maintenabilité.



architecture logicielle n. f.

anglais

software architecture

4. architecture mutualisée

Définition

[Architecture logicielle](#) qui permet à plusieurs clients d'utiliser les mêmes ressources à partir d'une base de données et d'un [logiciel d'application](#) qui sont partagés.

Notes

L'architecture mutualisée implique une gestion centralisée qui assure une opération de triage afin que les données, bien qu'elles se trouvent toutes dans la même base, soient accessibles au bon client. Cette approche s'oppose à celle de l'[architecture à locataire unique](#).



architecture mutualisée n. f.
architecture multilocataire n. f.
architecture multientité n. f.

Le terme *architecture multilocataire*, calque de l'anglais *multi-tenant architecture*, est acceptable parce qu'il est intégrable au système linguistique du français. En effet, le terme *locataire* désigne en français une « personne qui prend à contrat un bien ou un loyer », ce qui est le cas lors de la location d'accès à des applications.

Les mots formés avec le préfixe *multi-* s'écrivent généralement sans trait d'union.



architecture multi-tenant

Le terme *architecture multi-tenant* a été emprunté à l'anglais depuis peu de temps. Cet emprunt n'est pas acceptable, car le mot *tenant* ne s'intègre pas au système linguistique du français. En effet, en français, *tenant* n'a pas le sens de « personne qui prend à contrat un bien ou un loyer ».

anglais

multi-tenancy
multitenancy
multi-tenant architecture

5. code machine

Définition

Ensemble des instructions en [langage machine](#) que doit exécuter un ordinateur.

Notes

Le code machine est généré à partir du [code source](#), généralement par un compilateur.



code machine n. m.

Au pluriel, on écrira : *des codes machine*. Le deuxième élément (*machine*) du terme complexe reste au singulier parce qu'il est en apport de complémentation avec le premier. Voir, à ce sujet, l'article *Règle générale du pluriel et du trait d'union pour le nom complément du nom* de la Banque de dépannage linguistique.

anglais

machine code

6. code source

Définition

Ensemble d'instructions originales d'un programme, rédigées dans un langage lisible par l'humain et qui, une fois traduites en langage machine, donnent le [code machine](#), qui peut être exécuté par un ordinateur.



code source n. m.

Au pluriel, on écrira : *des codes sources*.

anglais

source code

7. concepteur de logiciels, conceptrice de logiciels

Définition

Spécialiste qui, en fonction des besoins, conçoit l'[architecture logicielle](#) des systèmes informatiques ou de communication d'une organisation.

Notes

Le concepteur de logiciels travaille en étroite collaboration avec l'[ingénieur en logiciels](#). Bien souvent, dans les petites et moyennes entreprises, leurs tâches sont attribuées à la même personne. De ce fait, les deux appellations sont parfois utilisées de manière indifférenciée.

Dans certains contextes, une distinction est établie entre le concepteur de logiciels et l'architecte d'applications (ou l'architecte logiciel).

- ✓ **concepteur de logiciels** n. m.
- conceptrice de logiciels** n. f.
- architecte d'applications** n. m. ou f.
- architecte logiciel** n. m. ou f.
- spécialiste en architecture logicielle** n. m. ou f.
- concepteur de systèmes logiciels** n. m.
- conceptrice de systèmes logiciels** n. f.

Au Québec, de nombreux titres professionnels sont réglementés et leur usage est réservé par la loi à certaines catégories de personnes. Le fait que le GDT constate leur usage dans d'autres contextes, notamment lorsqu'ils sont accompagnés de déterminants ou de qualificatifs, vise à décrire des situations de fait et n'entraîne de la part de l'Office aucune prise de position même implicite quant à la légalité de ces usages.

anglais

software architect
application architect
software designer

Dans certains contextes, une distinction est établie entre *software architect* (ou *application architect*) et *software designer*.

8. concepteur d'expérience utilisateur, conceptrice d'expérience utilisateur

Définition

Personne chargée de concevoir, de développer et d'optimiser l'[expérience utilisateur](#) d'un jeu vidéo.

Notes

Le concepteur d'expérience utilisateur vérifie que, du point de vue tant visuel que fonctionnel, le jeu est ergonomique, fluide, convivial et cohérent dans le but d'optimiser l'immersion du joueur au sein de l'univers. Par exemple, il s'assure que les couleurs choisies auront l'effet escompté, que la disposition des interfaces communique efficacement les informations du jeu au joueur, que le déroulement est logique et crédible, et que les effets visuels et sonores sont compréhensibles.

Il ne faut pas confondre le concepteur d'expérience utilisateur et le concepteur d'interface utilisateur, qui s'occupe plus particulièrement de l'ergonomie, de la convivialité et de la cohérence des interfaces utilisateurs.

- ✓ **concepteur d'expérience utilisateur** n. m.
- conceptrice d'expérience utilisateur** n. f.
- designer d'expérience utilisateur** n. m. ou f.
- concepteur EU** n. m.
- conceptrice EU** n. f.
- designer EU** n. m. ou f.

Les emprunts hybrides *designer d'expérience utilisateur* et *designer EU* sont acceptables parce qu'ils sont répandus et légitimés au Québec et ailleurs dans la francophonie. En français, le terme *designer* est un synonyme acceptable du terme *concepteur* lorsqu'il fait référence à la création d'œuvres graphiques à la fois fonctionnelles, esthétiques et devant répondre aux exigences du commerce.

- ✗ **concepteur UX**
- conceptrice UX**
- designer UX**

Les emprunts hybrides *designer UX*, *concepteur UX* et *conceptrice UX* sont déconseillés, parce qu'ils ont été empruntés à l'anglais depuis peu de temps et que l'abréviation *UX* (de l'anglais *user experience*) ne s'intègre pas au système linguistique du français.

anglais

user experience designer
UX designer

9. conception architecturale

Définition

Ensemble des activités de conceptualisation conduisant à l'élaboration de l'[architecture logicielle](#).

Notes

La conception architecturale, où sont définis les composants logiciels, les interfaces et les données, est la première des deux étapes que comporte la [conception logicielle](#), la seconde étant la [conception détaillée](#).



conception architecturale n. f.
conception de haut niveau n. f.

Dans le domaine du génie logiciel, les termes *conception fonctionnelle*, *conception préliminaire* et *conception générale* servent aussi à désigner le présent concept; ce sont des termes d'emploi générique en ingénierie.

anglais

software architectural design
software architecture design
high-level design
HLD

Pour désigner ce concept, on trouve souvent dans l'usage les formes courtes *architectural design* et *architecture design*, ainsi que *functional design*, *preliminary design* et *general design*, qui sont d'emploi générique en ingénierie.

10. conception de l'expérience utilisateur

Définition

Ensemble des activités visant à optimiser l'[expérience utilisateur](#) d'un produit lors du développement de celui-ci.



conception de l'expérience utilisateur n. f.
conception d'expérience utilisateur n. f.
conception EU n. f.
design de l'expérience utilisateur n. m.
design d'expérience utilisateur n. m.
design EU n. m.

Les emprunts hybrides *design de l'expérience utilisateur*, *design d'expérience utilisateur* et *design EU* sont acceptables, parce qu'ils sont généralisés et légitimés par les spécialistes du domaine tant au Québec qu'en France. En outre, dans ces termes, l'emprunt à l'anglais *design* s'applique aux différentes facettes du produit ou de la ressource informatique qui influencent l'expérience utilisateur, en ce qui a trait notamment à leur fonctionnalité (ergonomie, convivialité, etc.), à leur esthétisme et à leur conformité aux exigences du commerce.

anglais

user experience design
UX design

11. conception détaillée

Définition

Ensemble des activités consistant à fragmenter les résultats de la [conception architecturale](#) jusqu'à un niveau de granularité permettant le codage du logiciel.

Notes

La conception détaillée est la seconde des deux étapes que comporte la [conception logicielle](#), la première étant la conception architecturale.



conception détaillée n. f.
conception de bas niveau n. f.

anglais

detailed design
detail design
low-level design

12. conception logicielle

Définition

Ensemble des activités consistant à réaliser la conception architecturale et la conception détaillée d'un logiciel.

Notes

La conception logicielle est l'une des phases du [cycle de vie du développement logiciel](#).



conception logicielle n. f. **recommandé**
par l'OQLF
phase de conception logicielle n. f.

On trouve également dans l'usage les variantes prépositionnelles *conception d'un logiciel* et *conception de logiciels*; *phase de conception d'un logiciel* et *phase de conception de logiciels*.

En contexte, la forme courte *phase de conception* (en anglais, *design phase*) est fréquemment employée pour désigner le présent concept.

anglais

software design
software design phase
design phase

13. cycle de vie du développement logiciel

Définition

Ensemble des étapes permettant le développement d'un logiciel de manière systématique.

Notes

Les spécialistes admettent notamment les phases suivantes dans le cycle de vie du développement logiciel : l'[analyse des besoins](#), la [spécification logicielle](#), la [conception logicielle](#), la [programmation](#), le [test logiciel](#), le déploiement et la [maintenance](#).



cycle de vie du développement logiciel

n. m. recommandé par l'OQLF

CVDL n. m. recommandé par l'OQLF

cycle de développement logiciel n. m.

CDL n. m.

cycle de vie du logiciel n. m.

CVL n. m.

On trouve également dans l'usage les variantes prépositionnelles *cycle de vie du développement de logiciels*, *cycle de vie du développement d'un logiciel*, *cycle de développement de logiciels*, *cycle de développement d'un logiciel* et *cycle de vie d'un logiciel*.

En contexte, les formes courtes *cycle de développement* et *cycle de vie* sont fréquemment employées pour désigner le présent concept.

Certains spécialistes considèrent le terme *cycle de vie du logiciel* (en anglais, *software life cycle*) comme un générique de *cycle de vie du développement logiciel*, en ce sens qu'il englobe, selon eux, toutes les étapes par lesquelles passe un logiciel, de sa conception à son abandon.

anglais

software development life cycle

SDLC

software development process

software life cycle

SLC

On trouve également dans l'usage les variantes graphiques *software development life-cycle*, *software development lifecycle*, *software life-cycle* et *software lifecycle*.

14. développement logiciel

Définition

Activité informatique qui consiste à concevoir, à réaliser, à évaluer et à mettre à jour des logiciels ou des programmes.

Notes

Dans certains contextes, notamment dans celui où les tâches sont attribuées à diverses personnes, on oppose la fonction de conception à celle de développement, la première consistant à concevoir les logiciels, et la seconde, à les réaliser et à les mettre au point.



développement logiciel n. m.

développement de logiciels n. m.

développement de logiciel n. m.

Le terme *développement*, calqué sur l'anglais, qu'on trouve dans *développement logiciel*, *développement de logiciels* et *développement de logiciel*, s'inscrit dans la norme sociolinguistique du français au Québec. En outre, il s'intègre au système linguistique du français. Il appartient à la même famille que *développer* et *développeur* ([développeur de logiciels](#)). C'est par extension que ces mots ont pris un sens particulier en informatique.

anglais

software development

15. développement piloté par les tests

Définition

Pratique de [développement logiciel](#) dans laquelle, à chacune des étapes du processus et pour chaque aspect des programmes, des tests unitaires sont d'abord conçus et effectués, avant l'écriture du code ou son réusinage, dans le but de détecter de possibles erreurs.

Notes

Le développement piloté par les tests est une pratique caractéristique des approches et des méthodes agiles.



développement piloté par les tests n. m.
développement guidé par les tests n. m.
développement par les tests n. m.

anglais

test-driven development
TDD

16. développement piloté par les tests d'acceptation

Définition

[Développement piloté par les tests](#), dans lequel les futurs utilisateurs et les développeurs définissent ensemble au préalable, en fonction des besoins exprimés, les critères qui leur permettront d'accepter ou de refuser les résultats des tests conduisant à l'écriture des codes.



développement piloté par les tests
d'acceptation n. m.
développement guidé par les tests
d'acceptation n. m.
développement par les tests d'acceptation
n. m.

anglais

acceptance test-driven development
ATDD
acceptance TDD

17. développeur de logiciels, développeuse de logiciels

Définition

Informaticien qui conçoit, réalise, évalue et met à jour des logiciels ou des programmes.

Notes

Les tâches du développeur de logiciels recoupent en grande partie celles de l'analyste-programmeur. Traditionnellement, les principales fonctions du développeur de logiciels étaient exercées conjointement par un analyste et un programmeur, tous deux associés à un chef de projet. L'importance prise par les langages orientés objet et par le développement d'applications à partir de [progiciels](#) a permis le rapprochement de ces fonctions.

Dans certains contextes, notamment dans celui où les tâches sont attribuées à diverses personnes, on oppose la fonction de conception à celle de développement; on distingue donc les concepteurs des développeurs, les premiers ayant pour tâche de concevoir les logiciels, alors que les seconds s'occupent de les réaliser et de les mettre au point.



développeur de logiciels n. m.
développeuse de logiciels n. f.
développeur de logiciel n. m.
développeuse de logiciel n. f.

On utilise aussi les formes réduites *développeur logiciels*, *développeur logiciel*, *développeuse logiciels* ou *développeuse logiciel*.

Le terme calqué sur l'anglais *développeur*, dans *développeur de logiciels* ou *développeur de logiciel*, s'inscrit dans la norme sociolinguistique du français au Québec. Il s'intègre au système linguistique du français. Il appartient à la même famille que *développement* ([développement logiciel](#)) et *développer*. C'est par extension que ces mots ont pris un sens particulier en informatique.



développeure de logiciels
développeure de logiciel

La forme *développeure*, dans *développeure de logiciels* ou *développeure de logiciel*, ne respecte pas les règles de formation du féminin : le féminin de *développeur* est *développeuse*. Voir, à ce sujet, l'article *Appellations de personnes en -eur et en -euse* de la *Banque de dépannage linguistique*.

anglais

software developer

18. éditeur de logiciels

Définition

Entreprise qui développe et commercialise des logiciels destinés aux marchés de masse.

Notes

Les éditeurs de logiciels peuvent faire appel à la sous-traitance pour l'une ou l'autre des étapes du développement et de la mise en marché.



éditeur de logiciels n. m.
éditeur logiciel n. m.

anglais

software publisher

19. édition de logiciels

Définition

Ensemble des activités relatives au développement et à la commercialisation de logiciel.



édition de logiciels n. f.
édition logicielle n. f.

anglais

software publishing

20. empaquetage

Définition

Procédé qui consiste à regrouper dans un fichier unique des scripts nécessaires au déploiement automatisé d'un logiciel ou d'une application dans un système d'exploitation.

Notes

L'empaquetage permet notamment d'homogénéiser le parc informatique.



empaquetage n. m.

anglais

packaging

21. exigence fonctionnelle

Définition

Exigence, exprimée sous forme d'énoncé, liée à la fonction principale ou au comportement attendu d'un système logiciel ou d'un dispositif en phase d'élaboration.

Notes

Ce concept est principalement lié à l'ingénierie des systèmes.



exigence fonctionnelle n. f.

Dans le terme *exigence fonctionnelle*, l'adjectif *fonctionnel* est employé dans son sens technique de « qui est en rapport avec une fonction ».

anglais

functional requirement

22. exigence non fonctionnelle

Définition

Exigence, exprimée sous forme d'énoncé, liée à une caractéristique technique, aux modalités d'utilisation ou à la nature d'un système logiciel ou d'un dispositif en phase d'élaboration.

Notes

Parmi les exigences non fonctionnelles, certaines peuvent être liées à la performance ou à l'[expérience utilisateur](#), certaines renvoient à diverses contraintes techniques comme le [langage de programmation](#) à utiliser, alors que d'autres ont plutôt trait à l'aide au dépannage.

Ce concept est principalement lié à l'ingénierie des systèmes.



exigence non fonctionnelle n. f.

Dans le terme *exigence non fonctionnelle*, l'adjectif *fonctionnel* est employé dans son sens technique de « qui est en rapport avec une fonction ».

anglais

non-functional requirement
NFR

Ce concept se décline en différents types d'exigences dont les dénominations anglaises ont des finales semblables, par exemple *accessibility, safety, portability*. Pour cette raison, on nomme parfois *ilities* ou *ities* ces différentes exigences dans le jargon de l'ingénierie des systèmes.

23. expérience utilisateur

Définition

Ensemble des perceptions et des interactions qui résultent de l'utilisation d'un produit ou d'une ressource informatique.



expérience utilisateur n. f.
EU n. f.
expérience d'utilisateur n. f.

La forme elliptique *expérience utilisateur* est construite selon un modèle conforme au système linguistique du français. Des termes comme *langage machine* ou *code-barres* présentent la même structure. Ce mode de construction est courant en français.

En France, les termes *expérience de l'utilisateur* et *expérience utilisateur* sont recommandés officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2019.

anglais

user experience
UX

24. extracto-chargeur

Définition

Logiciel médiateur qui, dans un processus d'extraction, de transformation et de chargement des données, déplace, transforme et synchronise les données entre les différentes bases de données.



extracto-chargeur n. m.

anglais

ETL tool
extraction, transformation and loading
tool

25. gestion de versions

Définition

Processus qui consiste à conserver chacune des versions d'un projet en développement et à consigner l'historique des modifications apportées, ce qui permet la reconstitution des versions antérieures du projet.



gestion de versions n. f.
gestion des versions n. f.
contrôle de versions n. m.
contrôle des versions n. m.

anglais

version control
revision control
source control

26. gratuiticiel

Définition

Logiciel sur lequel le programmeur conserve ses droits d'auteur, mais ne réclame pas de redevances, et qui peut donc être copié et distribué gratuitement.

Notes

Il ne faut pas confondre le gratuiticiel et le [logiciel libre](#), qui est fourni avec son [code source](#).



gratuiticiel n. m. recommandé par l'OQLF
graticiel n. m.
logiciel gratuit n. m.

Les termes *gratuiticiel* et *graticiel* sont construits sur le même modèle que divulgiciel et partagiciel.

En France, le terme *logiciel gratuit* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2007.

anglais

freeware

27. ingénieur en logiciels, ingénieure en logiciels

Définition

Ingénieur spécialisé qui travaille à la conception, au développement, à la mise en œuvre et à l'exploitation des systèmes logiciels d'une organisation.

Notes

L'ingénieur en logiciels travaille en étroite collaboration avec le [concepteur de logiciels](#) et, bien souvent, dans les petites et moyennes entreprises, leurs tâches sont attribuées à la même personne. De ce fait, les deux appellations sont parfois utilisées de manière indifférenciée.



ingénieur en logiciels n. m.
ingénieure en logiciels n. f.
ingénieur en logiciel n. m.
ingénieure en logiciel n. f.
ingénieur logiciel n. m.
ingénieure logiciel n. f.
ingénieur logiciels n. m.
ingénieure logiciels n. f.

Au Québec, de nombreux titres professionnels sont réglementés et leur usage est réservé par la loi à certaines catégories de personnes (*ingénieur*, par exemple). Le fait que le GDT constate leur usage dans d'autres contextes, notamment lorsqu'ils sont accompagnés de déterminants ou de qualificatifs, vise à décrire des situations de fait et n'entraîne de la part de l'Office aucune prise de position même implicite quant à la légalité de ces usages.

anglais

software engineer

28. interface

Définition

Ensemble des moyens qui permettent la connexion et l'échange d'information entre les différents dispositifs ou systèmes, entre le matériel et un système, ou entre un système et son utilisateur.

Notes

La présentation graphique qui permet à un utilisateur de communiquer facilement avec un ordinateur, les cartes, les connecteurs et autres dispositifs qui relient les composants de l'ordinateur ainsi que le pilote capable de convertir des formats de fichiers sont des exemples d'interfaces.



interface n. f.

En France, le terme *interface* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2007.

anglais

interface

29. jalon

Définition

Action prédéterminée et précisément définie dans le [cycle de vie du développement logiciel](#).

Notes

Les jalons servent de points de repère dans l'avancement d'un projet et permettent de s'assurer qu'une tâche, un document, un produit ou tout autre livrable répondent aux exigences préalablement définies.



jalón n. m.

point clé n. m.

Au pluriel, on écrira : *des points clés*.

anglais

milestone

30. langage de bas niveau

Définition

[Langage de programmation](#) qui sert à formuler des instructions directement interprétables par l'ordinateur et dont la conception est fondée sur la structure du processeur utilisé par un type particulier d'ordinateur.

Notes

Les langages d'assemblage et les langages machine sont des langages de bas niveau.

Le langage de bas niveau s'oppose au [langage de haut niveau](#), qui s'approche du langage naturel et n'est pas directement interprétable par l'ordinateur.



langage de bas niveau n. m.



langage bas de gamme n. m. vieilli

langage non évolué n. m. vieilli

langage du calculateur n. m. vieilli

Les langages de bas niveau, très utilisés au début de l'informatique, ne servent plus désormais que pour des exécutions très rapides. C'est ainsi que les synonymes *langage bas de gamme*, *langage non évolué* et *langage du calculateur*, qui étaient fréquemment employés, sont aujourd'hui presque sortis de l'usage.

anglais

low-level language

LLL

31. langage de haut niveau

Définition

[Langage de programmation](#) indépendant du type d'ordinateur utilisé et dont la syntaxe, s'approchant de celle du langage naturel, facilite l'écriture et la compréhension de programmes.

Notes

Le langage de haut niveau doit être traduit en [langage machine](#) pour être compréhensible par l'ordinateur.

Le langage de haut niveau s'oppose au [langage de bas niveau](#), qui est directement interprétable par l'ordinateur.



langage de haut niveau n. m.

LHN n. m.

langage évolué n. m.

langage haut niveau n. m.

Au pluriel, on écrira : *des langages haut niveau*. Le deuxième élément (*haut niveau*) du terme complexe reste au singulier parce qu'il est en apport de complémentation avec le premier. Voir, à ce sujet, l'article *Règle générale du pluriel et du trait d'union pour le nom complément du nom* de la *Banque de dépannage linguistique*.

anglais

high-level language

HLL

high-order language

HOL

advanced language

32. langage de programmation

Définition

Langage artificiel comprenant un ensemble de caractères, de lettres et/ou de symboles régis par des règles qui permettent de l'articuler en énoncés, et qui est utilisé pour rédiger des programmes.

Notes

Les langages de programmation se divisent en deux catégories : les langages de haut niveau, dont la forme se rapproche des langages naturels et les langages de bas niveau (p. ex., le [langage machine](#), qui est formé d'instructions binaires).



langage de programmation n. m.
langage informatique n. m.

Le terme *langage informatique* désigne également un concept plus générique englobant le langage de programmation et la langue spécialisée propre au domaine de l'informatique.

anglais

programming language

33. langage machine

Définition

Langage de programmation en code binaire directement compréhensible par un ordinateur.

Notes

Il ne faut pas confondre le langage machine et le [code machine](#), qui désigne plus précisément les instructions exprimées en langage machine à exécuter par l'ordinateur.



langage machine n. m.

Au pluriel, on écrira : *des langages machine*. Le deuxième élément (*machine*) du terme complexe reste au singulier parce qu'il est en apport de complémentation avec le premier. Voir, à ce sujet, l'article *Règle générale du pluriel et du trait d'union pour le nom complément du nom* de la Banque de dépannage linguistique.

anglais

machine language

ML

absolute language

34. licence d'utilisation

Définition

Concession du droit d'utilisation d'un logiciel.

Notes

L'achat d'un logiciel équivaut à en obtenir une licence d'utilisation. Cependant, l'utilisateur doit souvent accepter le contrat de licence d'utilisateur final lors de l'installation du logiciel avant de pouvoir l'utiliser.



licence d'utilisation n. f.
licence n. f.

La forme courte *licence* est fréquemment employée en contexte pour désigner le présent concept.

anglais

software license

software licence

license

licence

35. logiciel

Définition

Ensemble des programmes constituant une unité destinée à effectuer un traitement particulier sur un ordinateur.

Notes

Dans le vocabulaire courant, *logiciel*, *programme*, *application* et parfois *utilitaire* sont employés de façon concurrente. En fait, une application et un utilitaire sont des types de logiciels, tandis qu'un programme est partie constituante du logiciel.

Le logiciel est nécessaire au matériel pour gérer les données.



logiciel n. m.

En France, le terme *logiciel* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

anglais

software

36. logiciel complémentaire

Définition

Logiciel d'application servant à ajouter des fonctionnalités à un logiciel existant et qui ne peut généralement fonctionner qu'en association avec lui.



logiciel complémentaire n. m.

logiciel compagnon n. m.

addiciel n. m.

Le terme *addiciel* a été proposé par l'Office québécois de la langue française en mai 1997 pour désigner ce concept. C'est un mot-valise formé à partir des mots *ADDition* et *logiCIEL*.

anglais

add-on

add-in

add-on software

add-in software

Dans l'usage, il existe une certaine confusion entre les termes anglais construits avec *add-in* et *add-on*, souvent employés seuls pour désigner le présent concept, mais aussi pour référer à du matériel ou à un module complémentaire, dans le domaine de l'informatique.

37. logiciel d'application

Définition

Ensemble de programmes dont se servent les utilisateurs afin d'accomplir une tâche ou une activité particulière.

Notes

Par exemple, les traitements de texte, les navigateurs Web et les jeux vidéo sont des logiciels d'application.

Les logiciels d'application se distinguent des logiciels de base, qui concernent les fonctions sur lesquelles repose l'exploitation d'un ordinateur.



logiciel d'application n. m.
programme d'application n. m.
application n. f.
appli n. f.
logiciel applicatif n. m.
applicatif n. m.

Au pluriel, on écrira : *des applis.*

anglais

application software
software application
application program
application
app

38. logiciel de base

Définition

[Logiciel](#), ou sous-ensemble de la partie logicielle d'un système informatique, qui assure le fonctionnement de l'ordinateur et son exploitation.

Notes

Le système d'exploitation, le BIOS, les pilotes de périphérique, les assembleurs et les utilitaires sont des logiciels de base.



logiciel de base n. m.
logiciel système n. m.

anglais

system software

39. logiciel de domotique

Définition

[Logiciel](#) de gestion et de programmation des fonctions domotiques d'une maison intelligente.

Notes

Les logiciels de domotique peuvent permettre, à partir d'une interface de contrôle, de modifier l'éclairage ou le chauffage d'une maison, de verrouiller ou de déverrouiller la porte d'entrée, d'ouvrir ou de fermer la porte d'un garage, par exemple.



logiciel de domotique n. m.
logiciel domotique n. m.

anglais

home automation software
home control software

40. logiciel de gestion

Définition

Logiciel conçu pour gérer ou aider à organiser des projets ou des tâches complexes.

Notes

Certains types de logiciels sont spécialisés dans toute la gestion de la chaîne logistique d'une organisation ou d'une entreprise, comme le sont plusieurs progiciels de gestion; certains autres ne concernent que la gestion des ressources humaines ou des ressources financières; d'autres s'occupent de l'organisation de tâches spécifiques comme la gestion des horaires de travail; et d'autres encore administrent des réseaux informatiques.



logiciel de gestion n. m.

anglais

management software

41. logiciel de gestion de la relation client

Définition

Logiciel créé expressément pour permettre à une entreprise de fidéliser ses clients et d'accroître sa part du marché, en intégrant à son système informatique la gestion des données relatives aux besoins et aux attentes de sa clientèle.



logiciel de gestion de la relation client

n. m.

logiciel de gestion des relations avec la clientèle n. m.

logiciel de GRC n. m.

Il existe également d'autres termes pour désigner ce concept : *système de gestion de la relation client (GRC)*, *outil de gestion de la relation client (GRC)*, *solution de gestion de la relation client (GRC)* ou *progiciel de gestion de la relation client (GRC)*. Bien qu'ils puissent, dans certains contextes, faire référence à des concepts légèrement différents, ils sont le plus souvent employés l'un pour l'autre. Même si le logiciel de gestion de la relation client est fréquemment aussi un [progiciel](#), il arrive qu'il constitue un des modules ou fasse partie intégrante d'un [progiciel de gestion intégré](#).

anglais

customer relationship management software
CRM software

Il existe également d'autres termes pour désigner ce concept : *customer relationship management (CRM) system*, *customer relationship management (CRM) tool*, *customer relationship management (CRM) solution* ou *customer relationship management (CRM) (software) package*. Bien qu'ils puissent, dans certains contextes, faire référence à des concepts légèrement différents, ils sont le plus souvent employés l'un pour l'autre.

42. logiciel de gestion de versions

Définition

Outil de gestion et de conservation de chacune des versions d'un projet en développement, ainsi que d'un journal des modifications apportées, ce qui permet la reconstitution des versions antérieures du projet.



logiciel de gestion de versions n. m.
logiciel de gestion de version n. m.

Employés seuls, les termes **logiciel** et **système** désignent des concepts précis. Toutefois, on utilise parfois, de manière interchangeable, les appellations *système de gestion de versions* et *système de gestion de version* pour désigner le présent concept.

anglais

version control software

VCS

version control system

VCS

concurrent versions system

CVS

43. logiciel libre

Définition

Logiciel fourni avec son code source de manière à ce qu'il puisse être étudié, copié, modifié et redistribué.

Notes

Le terme *logiciel ouvert*, comme *logiciel libre* et *logiciel libre et ouvert*, désigne un logiciel protégé par des droits d'auteur, et les licences qui lui sont associées peuvent être plus ou moins permissives, généralement dans un esprit de développement coopératif.

Malgré certaines similitudes, il ne faut pas confondre le logiciel libre (*free software*), le **gratuiciel** (*freeware*), le partagiciel (*shareware*) et le logiciel du domaine public (*public domain software*). Dans *free software*, *free* signifie « libre » ou « sans contrainte », et non « gratuit ».



logiciel libre n. m.

En France, le terme *logiciel libre* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2007.



logiciel ouvert n. m.
logiciel libre et ouvert n. m.

La synonymie des termes *logiciel ouvert* et *logiciel libre* soulève des débats idéologiques, dont le principal enjeu est l'importance accordée à la liberté des utilisateurs ou aux avantages pragmatiques de ce type de logiciel.

Implanté dans l'usage, le terme *logiciel libre et ouvert* est employé dans un souci de neutralité.

anglais

free software

open source software

OSS

free/libre and open source software

FLOSS

free and open source software

FOSS

Les termes *free/libre and open source software*, *free and open source software* et leurs abréviations sont employés dans un souci de neutralité, la synonymie des termes *free software* et *open source software* soulevant des débats sur le plan idéologique, essentiellement.

44. logiciel local

Définition

Logiciel installé directement sur un ordinateur ou accessible par le réseau local d'une entreprise.

Notes

On oppose généralement le logiciel local au [logiciel-service](#).



logiciel local n. m.

Au pluriel, on écrira : *des logiciels locaux*.



logiciel sur site

Le terme *logiciel sur site*, calque de l'anglais *on-site software*, n'est pas acceptable parce qu'il ne s'intègre pas au système linguistique du français. En effet, contrairement à l'anglais, le mot *site* n'a pas en français le sens de « partie déterminée d'un espace ».

anglais

on-premises software
on-premise software
on-site software

45. logiciel médiateur

Définition

Logiciel qui sert d'intermédiaire direct, sans intervention des utilisateurs, entre des applications appartenant à des systèmes hétérogènes liés en réseau, lesquels entretiennent le plus souvent des relations basées sur le modèle client-serveur.



logiciel médiateur n. m.
logiciel intermédiaire n. m.
logiciel d'intermédiation n. m.
intergiciel n. m.
logiciel médian n. m.

En France, le terme *logiciel médiateur* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 1999.

anglais

middleware

46. logiciel publicitaire

Définition

Logiciel affichant des bandeaux publicitaires sur l'interface d'un autre logiciel, dans la barre d'outils d'un navigateur ou dans des fenêtres indépendantes.

Notes

Le logiciel publicitaire est généralement intégré à un [gratuiciel](#). Le concepteur tire sa rémunération de l'affichage des bandeaux publicitaires.

Le logiciel publicitaire est considéré par plusieurs comme un logiciel espion, car il se sert souvent des habitudes de navigation de l'utilisateur sans sa permission.



logiciel publicitaire n. m.
publiciel n. m.
annonciel n. m.
logiciel de publicité n. m.

En France, le terme *logiciel publicitaire* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2007.

Le terme *publiciel* est également employé pour désigner un logiciel du domaine public, qui peut être copié, distribué et transformé librement.



logiciel de pub n. m. familier

anglais

adware
ad software
advertising software

47. logiciel standard

Définition

Logiciel accessible instantanément, sur Internet ou en magasin, et développé afin de répondre aux besoins du plus grand nombre.

Notes

On oppose généralement le logiciel standard au [logiciel sur mesure](#).



logiciel standard n. m.
logiciel clé en main n. m.
logiciel prêt à l'emploi n. m.

Au pluriel, on écrira : *des logiciels standards, des logiciels clés en main, des logiciels prêts à l'emploi.*

anglais

off-the-shelf software
out-of-the-box software
canned software
standard software
ready-made software

48. logiciel sur mesure

Définition

Logiciel développé sur commande ou adapté aux besoins particuliers d'une entreprise.

Notes

On oppose généralement le logiciel sur mesure au [logiciel standard](#).

Les logiciels sur mesure, contrairement aux logiciels standards, sont toujours payants.



logiciel sur mesure n. m.
logiciel spécifique n. m.
logiciel personnalisé n. m.

anglais

custom software
bespoke software
tailor-made software
tailor made software

49. logiciel-service

Définition

Logiciel standard hébergé sur les serveurs d'un fournisseur de services et généralement accessible par Internet moyennant un abonnement.

Notes

Grâce au logiciel-service, il est possible, par exemple, de s'abonner à un logiciel de courrier électronique, à une suite bureautique, à un **logiciel de gestion**.

On oppose généralement le logiciel-service au **logiciel local**.



logiciel-service n. m.
logiciel à la demande n. m.
logiciel sur demande n. m.

Le terme *logiciel-service* a été proposé par l'Office québécois de la langue française en mai 2007 pour désigner ce concept.

Au pluriel, on écrira : *des logiciels-services*. Le deuxième élément (*service*) du terme complexe s'accorde parce qu'il est en apport de qualification avec le premier. Voir, à ce sujet, l'article Règle générale du pluriel et du trait d'union pour le nom complément du nom de la *Banque de dépannage linguistique*.



logiciel en tant que service

Le terme *logiciel en tant que service*, calque littéral de l'anglais *software as a service*, n'est pas conforme au système du français sur les plans sémantique et morphologique. En effet, la conjonction *en tant que*, employée dans une structure nom + locution + nom, signifie « comme », ce qui ne correspond pas au sens véhiculé par le terme. De plus, cette structure est généralement réservée aux constructions phraséologiques; son utilisation dans la formation d'unités terminologiques est inusitée.

anglais

software as a service
SaaS
off-premises software

50. maintenance

Définition

Ensemble des opérations qui assurent en tout temps le bon fonctionnement d'un système informatique, conformément à des spécifications définies.

Notes

La maintenance est l'une des phases du [cycle de vie du développement logiciel](#). Elle implique la mise à jour et l'amélioration continue du matériel et des logiciels, de façon à ce que la performance du système puisse suivre l'évolution technologique. Elle comprend plusieurs opérations : essais, mesurages, remplacements, réglages, réparations, etc.

Plus spécifiquement, on pourra parler de [maintenance corrective](#), de maintenance préventive et de maintenance adaptative.



maintenance n. f. **recommandé par l'OQLF**
entretien n. m.

Bien que l'emploi de *maintenance* au sens d'« entretien » soit critiqué dans la langue générale, le terme *maintenance* est acceptable dans la langue de spécialité pour désigner le présent concept, même s'il est utilisé sous l'influence de l'anglais, parce qu'il est présent dans les différentes versions françaises des normes internationales dans le domaine de l'informatique et que son emploi ne fait pas l'objet de réserves chez les spécialistes. On trouve d'ailleurs, dans la même famille lexicale, les termes maintenabilité et maintenable.

anglais

maintenance

51. maintenance corrective

Définition

Maintenance destinée à corriger les erreurs relevées dans un logiciel, après sa livraison.



maintenance corrective n. f.

Dans le terme *maintenance corrective*, le mot *maintenance*, utilisé en ce sens sous l'influence de l'anglais, est acceptable parce qu'il est présent dans les différentes versions françaises des normes internationales dans le domaine de l'informatique, et que son emploi ne fait pas l'objet de réserves chez les spécialistes. On trouve d'ailleurs, dans la même famille lexicale, les termes maintenabilité et maintenable.

anglais

corrective maintenance
remedial maintenance

52. mise à jour

Définition

Opération consistant à déployer une version d'un logiciel qui comporte des corrections ou des modifications mineures par rapport à la version précédente.

Notes

Les différentes versions des logiciels sont numérotées et, lorsqu'il s'agit d'une mise à jour, ce sont les décimales qui varient (ex. : version 1.0, version 1.1, etc.).

La mise à jour se distingue de la [mise à niveau](#), qui vise à améliorer un logiciel en y apportant des modifications majeures.



mise à jour n. f.
MAJ n. f.
MàJ n. f.

Le terme *mise à jour* et ses variantes désignent également, par extension, le résultat de l'opération.

Au pluriel, on écrira : *des mises à jour*.

anglais

update

53. **mise à niveau**

Définition

Opération consistant à améliorer les fonctionnalités d'un logiciel, ou encore à en ajouter ou à en retirer, et à y apporter des modifications majeures.

Notes

Les différentes versions des logiciels sont numérotées et lorsqu'il s'agit d'une mise à niveau on passe, par exemple, de la version 3.0 à la version 4.0.

La mise à niveau se distingue de la [mise à jour](#), qui vise typiquement à apporter des corrections et des modifications mineures.



mise à niveau n. f.

En France, le terme *mise à niveau* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 1993.

Au pluriel, on écrira : *des mises à niveau*.

anglais

upgrade

54. **module**

Définition

Sous-ensemble d'un programme informatique destiné à accomplir des tâches bien définies.

Notes

L'utilisation de modules permet de découper un programme en parties indépendantes.



module n. m.

anglais

module

55. **persona**

Définition

Personnage fictif ayant les principales caractéristiques des utilisateurs d'une interface et créé par un développeur Web afin de tester cette interface et d'en améliorer l'[expérience utilisateur](#).

Notes

Pour que le persona soit efficace, il doit avoir un prénom, un nom, un visage, un emploi, des objectifs, etc.

Le persona est créé à partir de données réelles concernant les utilisateurs de l'interface. Ces données peuvent être recueillies par différents moyens, comme un sondage en ligne ou à partir des renseignements fournis lors de la création d'un compte utilisateur.



persona n. m. et f.

Persona est un mot latin passé en français par l'intermédiaire de l'anglais. En psychologie, le terme désigne le comportement qu'une personne adopte en contexte social. *Persona* est ici appliqué, par analogie de sens, au domaine de l'informatique. Il est donc intégrable au système linguistique du français.

Le terme *persona* est employé au féminin en psychologie, mais plus fréquemment au masculin dans le domaine de l'informatique.

Le pluriel du terme *persona* est *personas*, mais la forme invariable *persona* est parfois employée.

anglais

persona

user persona

56. progiciel

Définition

Ensemble complet et intégré de programmes ou de modules, paramétrable, à usage professionnel, accompagné de services et de documentation, conçu pour plusieurs utilisateurs simultanés, en vue d'applications ou de fonctions communes.

Notes

Le progiciel est en fait un logiciel généraliste aux multiples fonctions ou applications. Il est paramétrable afin de mieux s'adapter aux besoins spécifiques des utilisateurs. Il comporte habituellement une documentation contenant les procédures et les consignes d'utilisation et propose normalement des mécanismes d'assistance.

Il faut bien distinguer un progiciel d'une [suite logicielle](#). Le progiciel est en fait un seul logiciel offrant plusieurs programmes ou modules différents intégrés, alors que la suite logicielle est constituée de plusieurs logiciels différents reliés entre eux par un logiciel de gestion qui lui est propre.



progiciel n. m.

Le terme *progiciel*, créé en 1973, est un mot-valise issu de la contraction de *produit* et de *logiciel*. Il fait référence à la production industrielle de logiciels. Le terme est très souvent employé pour des logiciels professionnels standards utilisés par des entreprises.

En France, le terme *progiciel* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2000.

anglais

software package
application package
applications package
package
software product

57. progiciel de gestion intégré

Définition

Progiciel qui permet de gérer les processus d'une entreprise en intégrant l'ensemble de ses fonctions.

Notes

Parmi les fonctions prises en charge par un progiciel de gestion intégré, on trouve notamment la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, l'aide à la décision, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement et le commerce électronique.



progiciel de gestion intégré n. m.
PGI n. m.
progiciel intégré de gestion n. m.
progiciel de gestion d'entreprise n. m.

Employés seuls, les termes *progiciel*, *système* et **logiciel** désignent des concepts précis. Toutefois, dans l'usage, on utilise parfois les termes *progiciel de gestion intégré*, *système de gestion intégré* et *logiciel de gestion intégré* de manière indifférenciée pour référer au présent concept.

anglais

enterprise resource planning software
package
enterprise resource planning software
ERP software package
ERP software
ERP system
enterprise resource planning
ERP

58. programmation

Définition

Activité qui consiste à rédiger en **langage de programmation** des instructions exécutables par un ordinateur.

Notes

La programmation est l'une des phases du **cycle de vie du développement logiciel**.



programmation n. f. **recommandé par l'OQLF**
codage n. m.

Les réserves émises par le passé sur l'emploi du terme *codage* (en anglais, *coding*) n'ont plus lieu d'être. En effet, il est attesté en français depuis de nombreuses années dans le sens de « programmation » et est en outre légitimé par les spécialistes de l'informatique.

anglais

programming
coding

59. programmation schématisée

Définition

Programmation nécessitant très peu de codage manuel, rendue possible par des plateformes qui permettent à l'utilisateur d'ajouter des composants d'application par glisser-déposer et de les connecter entre eux afin de générer automatiquement un logiciel d'application mobile ou Web.

Notes

La programmation schématisée permet notamment aux personnes ayant peu de connaissances en programmation de créer des logiciels d'application.



programmation schématisée n. f.
programmation schématique n. f.

Le terme *programmation schématisée* a été proposé par l'Office québécois de la langue française en 2019 pour désigner ce concept.

anglais

low-code development
low-code programming
low-coding
low-code

60. scriptage

Définition

Programmation de séries d'instructions permettant d'automatiser certaines tâches.

Notes

Le scriptage fait généralement appel à un langage d'interprétation.



scriptage n. m.

Le terme *scriptage*, bien qu'il soit en usage depuis peu en français, est acceptable parce qu'il est intégrable au système linguistique du français. En effet, dans le domaine de l'informatique, le terme *script* est légitimé, et la finale en *-age* est adéquate pour désigner une action.



scripting

Scripting, emprunté à l'anglais depuis peu de temps, est déconseillé parce qu'il ne s'intègre pas au système linguistique du français. En effet, le suffixe *-ing* n'est pas adapté sur le plan morphologique.

anglais

scripting

61. spécification logicielle

Définition

Ensemble des activités consistant à définir de manière précise, complète et cohérente les caractéristiques logicielles.

Notes

Les caractéristiques définies lors de la spécification logicielle sont, notamment, la modularité, la compatibilité et la maintenabilité.

La spécification logicielle est l'une des phases du [cycle de vie du développement logiciel](#), durant laquelle sont notamment formulées les exigences fonctionnelles et les exigences non fonctionnelles. Elle produit en sortie un livrable : le document de spécification du logiciel.



spécification logicielle n. f. **recommandé**
par l'OQLF
spécification du logiciel n. f.

Les variantes prépositionnelles *spécification d'un logiciel* et *spécification de logiciels* sont également présentes dans l'usage.

anglais

software requirements specification
SRS
software requirement specification
SRS

62. suite logicielle

Définition

Ensemble de logiciels d'application, généralement conçus et produits par la même entreprise, dont les fonctions sont complémentaires et qui possèdent une interface utilisateur graphique très semblable.

Notes

Il faut bien distinguer une suite logicielle d'un [progiciel](#). Le progiciel est en fait un seul logiciel offrant plusieurs programmes ou modules différents intégrés, alors que la suite logicielle est constituée de plusieurs logiciels différents reliés entre eux.



suite logicielle n. f.
suite de logiciels n. f.
suite d'applications n. f.
suite n. f.

anglais

software suite
application suite
suite

63. test de fumée

Définition

Évaluation sommaire des fonctions essentielles d'un logiciel en développement ainsi que de sa stabilité, qui permet de déterminer si ce dernier doit être soumis à de nouveaux développements ou bien si une série de tests plus exhaustifs et spécialisés peut être menée.

Notes

Réalisé sur un poste spécialisé, le test de fumée précède l'envoi du logiciel à l'équipe de tests.

Il ne faut pas confondre le test de fumée et le [test de validité](#), qui ne cible que les éléments nouveaux d'un logiciel déjà stable.



test de fumée n. m.
test fumigatoire n. m.

L'expression *test de fumée* proviendrait du domaine de la plomberie, dans lequel elle désigne un test recourant à la fumée afin de vérifier l'étanchéité d'un réseau de tuyauterie. Cette expression aurait d'abord été utilisée en informatique pour désigner un test visuel effectué lors de la mise en marche d'un système informatique, toute apparition de fumée dans les premières secondes d'opération du système indiquant un défaut de montage. Par extension, le terme *test de fumée* est employé pour désigner un test portant sur la partie logicielle, plutôt que matérielle, d'un système informatique.

anglais

smoke test

64. test de régression

Définition

Test qui permet de s'assurer que les modifications apportées à un logiciel n'affectent pas le fonctionnement de ses parties déjà développées et testées.

Notes

Les termes *test de régression* et *test de non-régression*, quoiqu'en apparence opposés par le sens, désignent le même concept. Seule une différence de point de vue les distingue, selon que l'on veut mettre l'accent sur la recherche de régressions logicielles, dans le cas du terme *test de régression*, ou sur l'évitement de celles-ci, dans le cas de *test de non-régression*.



test de régression n. m.
test de non-régression n. m.
TNR n. m.

anglais

regression test
RT
regression testing
non-regression test
NRT

65. test de validité

Définition

Évaluation sommaire du fonctionnement d'un logiciel, qui ne cible que les éléments ayant été ajoutés, modifiés ou corrigés depuis sa version précédente.

Notes

Il ne faut pas confondre le test de validité avec le [test de fumée](#), qui ne cible que les fonctionnalités essentielles d'un logiciel.



test de validité n. m.

anglais

sanity test
sanity check

66. test logiciel

Définition

Activité qui consiste à mettre en œuvre différents tests visant à s'assurer qu'un logiciel est conforme aux besoins du client, à détecter les erreurs qu'il pourrait comporter ainsi qu'à vérifier son fonctionnement et sa maintenabilité.

Notes

Le test logiciel est l'une des phases du [cycle de vie du développement logiciel](#). Il permet de procéder à différents types de tests, et ce, de manière itérative, séquentielle ou, selon un calendrier prédéterminé, en un ou plusieurs [jalons](#) du développement logiciel.

Peuvent notamment être effectués durant le test logiciel : le [test unitaire](#), le [test de validité](#), le [test de fumée](#) et le [test de régression](#).



test logiciel n. m. **recommandé par l'OQLF**
phase de tests n. f.
phase de test logiciel n. f.

Le terme *phase de test logiciel* est surtout employé en Europe francophone.

anglais

test phase
testing phase

67. test unitaire

Définition

Test qui permet de vérifier qu'un composant du logiciel ou qu'une partie d'un programme ne comporte pas d'erreurs d'exécution ou de programmation.



test unitaire n. m.
essai unitaire n. m.

Les formes plurielles *tests unitaires* et *essais unitaires* sont souvent employées en contexte.



Vocabulaire de l'édition de logiciels

anglais

unit test

unit testing

Vocabulaire de l'édition de logiciels

Pour accéder à l'ensemble des vocabulaires de l'Office québécois de la langue française :
oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/index_lexvoc.html.

Pour connaître les outils et les services linguistiques de l'Office :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/a-propos-de-la-vitrine-linguistique/offre-de-services-linguistiques.

Pour consulter les ressources de la Vitrine linguistique :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca.

Pour visiter le site de l'Office :
oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx.

Abonnez-vous à nos infolettres



© Office québécois de la langue française, 2025

Office québécois
de la langue
française

Québec 